

Table des matières

Préface	3
Remerciements	6

CHAPITRE 1

Mandataires CPAS : des élections à la prestation de serment 19

1.1. Comment s'articulent le CPAS et la commune ?.....	20
1.2. Comment est composé le conseil de l'action sociale ?.....	23
1.2.1. La genèse : les élections communales	23
1.2.2. Comment sont répartis les sièges au sein du conseil d'action sociale ?	26
1.2.2.1. La règle générale	26
1.2.2.2. La règle dérogatoire.....	29
1.2.3. Quelles sont les fonctions incompatibles et les personnes inéligibles ?	32
1.2.3.1. Quelle différence existe-t-il entre l'incompatibilité et l'inéligibilité ?	32
1.2.3.2. L'inéligibilité.....	34
1.2.3.3. Les incompatibilités.....	35
a. L'incompatibilité du fait de parenté ou d'alliance.....	35
b. L'incompatibilité du fait de fonctions déterminées	39
c. L'incompatibilité par dépassement du nombre maximum de conseillers communaux.....	43
d. Les incompatibilités spécifiques pour le président du conseil de l'action sociale	45
e. Les interdictions spécifiques pour le président du conseil de l'action sociale	47
1.2.4. Quand et comment s'organise le dépôt des listes de candidats ?	49
1.2.5. Quand et comment les membres du conseil sont-ils désignés ?	53
1.2.5.1. Le principe.....	53
1.2.5.2. La tutelle sur les décisions communales.....	54
1.2.5.3. Le recours.....	55
1.2.5.4. La motion de méfiance.....	55
1.2.6. Quand le mandat débute-t-il ?	56
1.2.7. Comment la prestation de serment se déroule-t-elle ?	56
1.2.7.1. La prestation de serment au cours de la séance d'installation.....	56
1.2.7.2. La prestation de serment dans les autres cas	56
1.2.7.3. La prestation de serment entre les mains du gouverneur	58

CHAPITRE 2

Mandataires CPAS : les conseillers de l'action sociale et la présidence 61

2.1. Les conseillers de l'action sociale.....	62
2.1.1. Quels sont leurs droits et devoirs ?.....	62
2.1.1.1. Les droits	62
a. Le droit de convocation du conseil	62
b. Le droit d'inscription d'un point à l'ordre du jour	62
c. Le droit de décision.....	63
d. Le droit du conseiller lorsqu'il constate une irrégularité	63
e. Le droit d'assistance à un membre handicapé	63
f. Le droit d'information, de consultation et de visite.....	64
2.1.1.2. Les devoirs	64
a. Les interdictions	64
b. Le Code d'éthique et de déontologie.....	67
c. Le rapport annuel.....	69
2.1.2. Quelles sont les règles relatives à la démocratie et au respect de la vie privée qui s'imposent aux conseillers ?.....	69
2.1.2.1. La transparence administrative	69
a. La motivation des actes administratifs	71
b. La publicité de l'administration	72
c. Le devoir d'information du public.....	76
d. Le droit d'information, de consultation et de visite.....	77
2.1.2.2. Le huis-clos	82
2.1.2.3. Le secret.....	84
a. Le secret professionnel.....	84
b. Le secret professionnel et le traitement des données sociales	90
2.1.2.4. Le traitement de données à caractère personnel par le CPAS et le RGPD	93
2.1.2.5. Les données obtenues dans l'exercice d'un mandat	97
2.1.3. Quelles sont les causes d'empêchement d'un conseiller et les raisons de la fin du mandat ?.....	99
2.1.3.1. L'empêchement	99
2.1.3.2. La fin du mandat.....	99
2.2. La présidence.....	107
2.2.1. Le mandat de président	107
2.2.1.1. Comment désigne-t-on le président ?	107
2.2.1.2. La durée du mandat	111
2.2.1.3. Le remplacement.....	112
2.2.2. Quelles sont les compétences du président ?	113
2.2.2.1. La présidence des réunions.....	113
2.2.2.2. La direction des activités du centre	114
2.2.2.3. L'instruction des affaires	114

2.2.2.4.	La convocation des réunions et l'ordre du jour.....	115
2.2.2.5.	L'exécution des décisions.....	115
2.2.2.6.	La représentation du CPAS	115
2.2.2.7.	La signature des pièces	117
2.2.2.8.	La correspondance	178
2.2.2.9.	L'octroi d'une aide urgente	118
a.	L'aide urgente	118
b.	L'aide urgente aux sans-abri.....	119
2.2.2.10.	La prestation de serment devant le président	120
2.2.2.11.	Les scrutins	120
2.2.2.12.	Le président dans ses relations avec et à la commune	121
a.	La participation du président aux réunions du collège communal	121
b.	La participation du président aux réunions du conseil communal	121
c.	Les réunions conjointes conseil de l'action sociale/conseil communal	122
d.	L'exercice par le président de compétence(s) scabinale(s)	122
e.	La présentation du budget au conseil communal	123
f.	La présentation des comptes au conseil communal.....	124
g.	Le comité de concertation	124
2.2.2.13.	La surveillance du compte de fin de gestion du directeur financier	124
2.2.2.14.	La décision d'incompétence	125
2.3.	Le statut des mandataires.....	126
2.3.1.	Quel est le traitement des mandataires ?	126
2.3.1.1.	Les conseillers de l'action sociale	126
a.	Les jetons de présence - Les principes d'octroi.....	126
b.	Les jetons de présence - La renonciation aux jetons de présence.....	127
c.	Les jetons de présence - La majoration des jetons en cas de perte de revenu...	128
2.3.1.2.	Le président de CPAS.....	128
a.	Le traitement proprement dit	128
b.	Les jetons de présence au conseil communal	131
2.3.2.	Quel est le statut fiscal des mandataires ?	132
2.3.3.	Quel est le statut social des mandataires ?	132
2.3.3.1.	Les mandataires non exécutifs	132
a.	Les congés	132
b.	L'absence de couverture sociale	134
2.3.3.2.	Les mandataires exécutifs	135
a.	Les congés	135
b.	La couverture sociale des mandataires locaux non protégés.....	136
2.3.4.	En quoi consistent les congés politiques ?	136
2.3.4.1.	Le mandataire est occupé dans le secteur privé.....	137

a. Les mandataires exécutifs - régime général	137
b. Les mandataires non exécutifs.....	137
2.3.4.2. Le mandataire est occupé dans le secteur public.....	139
a. Les membres du personnel des services publics relevant de la compétence de la Wallonie.....	140
b. Les membres du personnel des services publics relevant de la compétence de l'autorité fédérale	142
2.3.5. Le cumul des mandats.....	143
2.3.5.1. En termes de rémunération	143
2.3.5.2. En nombre de mandats	143
a. Les règles portées par les lois ordinaire et spéciale du 4 mai 1999	143
b. Le décret anti-cumul au Parlement wallon.....	143
c. La loi organique des CPAS.....	144
2.3.6. Le cumul d'émoluments.....	145
2.3.6.1. Le maximum absolu	145
2.3.6.2. Le cumul des émoluments de mandataire local avec des revenus de remplacement.....	145
a. Avec des allocations de chômage.....	145
b. Avec un revenu provenant de l'assurance maladie-invalidité.....	146
c. Avec une prépension	149
d. Avec une pension de retraite ou de survie.....	149
2.3.7. Quelles sont les incompatibilités ?.....	150
2.3.8. Les déclarations de mandats.....	150
2.3.8.1. Le contrôle régional.....	151
a. L'alimentation du registre institutionnel wallon.....	151
b. L'invitation à remplir une déclaration de mandats.....	151
c. Le rapport de rémunération	152
2.3.8.2. Le contrôle fédéral	152
2.3.9. Le régime disciplinaire.....	153
2.3.10. La pension des présidents de CPAS.....	153
2.3.11. L'honorariat.....	154
2.3.11.1. Le titre honorifique des fonctions de mandataire local	154
2.3.11.2. Les distinctions honorifiques	156
2.3.12. Le signe distinctif pour le président.....	157
2.4. Quelle est la responsabilité des mandataires ?	157
2.4.1. La responsabilité civile et les amendes	158
2.4.2. La responsabilité civile et l'assurance.....	159
2.4.3. La responsabilité civile et la procédure judiciaire.....	159
2.4.4. La responsabilité pénale.....	159

CHAPITRE 3

Organes du CPAS..... 161

3.1. Le conseil de l'action sociale.....	162
3.1.1. Comment le conseil fonctionne-t-il ?.....	162
3.1.1.1. Les réunions.....	162
a. Le nombre	162
b. Le lieu	163
c. La convocation.....	163
d. Les réunions à distance.....	167
e. La présidence.....	170
f. La présence du bourgmestre.....	171
g. Le quorum de présence.....	172
h. Le vote.....	172
i. Le procès-verbal	181
3.1.2. En quoi consiste le règlement d'ordre intérieur ?	187
3.1.3. Doit-on organiser une réunion conjointe du conseil de l'action sociale et du conseil communal ?	188
3.1.3.1. La réunion obligatoire annuelle	188
a. Où tenir la réunion ?.....	189
b. À quel moment tenir cette réunion ?	189
3.1.3.2. La réunion facultative.....	189
a. Où tenir la réunion ?.....	190
b. À quel moment tenir cette réunion ?	190
3.1.3.3. Le modèle de règlement d'ordre intérieur des séances conjointes.....	190
3.1.4. Quelles sont les compétences du conseil ?.....	192
3.2. Le bureau permanent	195
3.2.1. Comment le bureau permanent est-il composé ?.....	195
3.2.1.1. Quel est le nombre de membres ?.....	195
3.2.1.2. Comment les membres sont-ils désignés ?	195
3.2.2. Qui préside le bureau permanent ?.....	197
3.2.3. Quelle est la durée du mandat ?.....	198
3.2.4. Les réunions.....	198
3.2.4.1. Le principe.....	198
3.2.4.2. Où tenir la réunion?	198
3.2.4.3. Le procès-verbal	198
3.2.5. Quelles sont les compétences du bureau permanent ?	199
3.2.5.1. Les compétences légales	199
a. L'expédition des affaires d'administration courantes.....	199
b. Les marchés publics et les concessions de travaux et de services.....	200
c. Les sanctions disciplinaires.....	201
d. L'autorité sur le directeur financier pour la tenue de la comptabilité	201
e. L'établissement de l'organigramme	202

f. Le rapport de planification	202
g. L'arrêt du projet de budget initial provisoire et du compte budgétaire provisoire.....	202
h. La désignation du directeur général f.f. et du directeur financier f.f.	203
i. L'adoption du plan de formation.....	203
j. L'action en justice.....	203
k. Les opérations immobilières.....	203
3.2.5.2. Les compétences facultatives	203
a. La règle.....	203
b. Les exemples	204
3.2.5.3. Les matières qui ne peuvent être déléguées	205
a. Les décisions réservées	205
b. Les décisions soumises à l'approbation d'une autorité de tutelle	205
c. Les décisions sur des objets divers.....	205
3.3. Les comités spéciaux	206
3.3.1. Comment les comités spéciaux sont-ils constitués ?	207
3.3.1.1. Le comité spécial du service social	208
3.3.1.2. Le comité spécial de la maison de repos	209
3.3.2. Comment les comités spéciaux sont-ils composés ?	209
3.3.3. Qui préside les comités spéciaux ?	211
3.3.4. Quelle est la durée du mandat ?	211
3.3.5. Les réunions.....	212
3.3.5.1. Le fonctionnement.....	212
3.3.5.2. Où tenir la réunion?	212
3.3.5.3. Les procès-verbaux.....	213
3.4. Le comité de direction	213
3.4.1. Comment le comité de direction est-il composé ?	213
3.4.2. Quelles sont les attributions du comité de direction ?	214
3.5. Le comité de concertation	215
3.5.1. Comment le comité de concertation est-il composé ?	215
3.5.1.1. Quel est le nombre de membres ?	216
3.5.1.2. Comment les membres sont-ils désignés ?	216
3.5.2. Qui préside le comité de concertation	217
3.5.3. Les réunions.....	217
3.5.3.1. La fréquence	217
3.5.3.2. La convocation et l'ordre du jour.....	217
3.5.3.3. La mise à disposition des dossiers.....	218
3.5.3.4. Où tenir la réunion ?	218
3.5.3.5. Le huis-clos	218
3.5.3.6. Le quorum de présence	218
3.5.3.7. Le procès-verbal	219
3.5.4. Quelles sont les attributions du comité de concertation ?	220

3.5.4.1.	Les matières obligatoires	220
3.5.4.2.	Les matières facultatives	221
3.5.4.3.	Le rapport annuel	222

CHAPITRE 4

Personnel du CPAS 223

4.1.	Quelles sont les compétences du conseil en matière de personnel ?	225
4.1.1.	La fixation du cadre du personnel	225
4.1.2.	Le statut général du personnel	226
4.1.3.	Le recrutement et la nomination du personnel	226
4.1.4.	Les sanctions disciplinaires	227
4.1.5.	Les praticiens de l'art de guérir	230
4.2.	Quels sont les modes de recrutement ?	230
4.2.1.	L'engagement statutaire ou contractuel	230
4.2.2.	L'engagement pour raison sociale	231
4.3.	Quel est l'organigramme de l'administration ?	231
4.4.	Quels sont les grades légaux d'un CPAS ?	233
4.4.1.	Les dispositions communes aux directeur général et directeur financier	233
4.4.1.1.	L'accès à l'emploi	233
4.4.1.2.	Le stage	234
4.4.1.3.	Le rapport de planification	234
4.4.1.4.	L'évaluation	234
4.4.1.5.	Le cumul	235
4.4.1.6.	Les incompatibilités et inéligibilités	236
4.4.1.7.	Les diplômes et certificats requis	236
4.4.2.	Le directeur général	237
4.4.2.1.	Les missions du directeur général	237
4.4.2.2.	L'informateur institutionnel	241
4.4.2.3.	Le directeur général adjoint	241
4.4.3.	Le directeur financier	243
4.4.4.	Le travailleur social	248
4.5.	Quelles sont leurs obligations et interdictions ?	253
4.5.1.	Le secret professionnel	253
4.5.2.	Les interdictions	253
4.5.3.	Les incompatibilités	253
4.5.4.	La protection « lanceurs d'alerte »	255
4.6.	La concertation syndicale	257

CHAPITRE 5

Tutelle et gestion du CPAS..... 259

5.1. Quelles tutelles s'exercent sur les actes des CPAS ?.....	261
5.1.1 Dispositions générales	261
5.1.1.1 La surveillance et le contrôle du CPAS	261
5.1.1.2 Les principes généraux de la tutelle	262
5.1.2 La tutelle générale d'annulation	263
5.1.3 La tutelle spéciale d'approbation	267
5.1.4 La tutelle de substitution	269
5.1.5 La tutelle relative aux associations chapitre XII	270
5.2. La gestion du CPAS.....	274
5.2.1. Le budget	276
5.2.1.1. L'élaboration de l'avant-projet de budget	278
5.2.1.2. L'élaboration du projet de budget initial par le bureau permanent	281
5.2.1.3. L'avis du comité de concertation	282
5.2.1.4. L'avis préalable de la Commission article 12	283
5.2.1.5. La décision du conseil de l'action sociale	283
5.2.1.6. La présentation du budget	284
5.2.1.7. Les documents à transmettre au conseil communal	285
a. La note de politique générale	287
b. Le rapport relatif aux synergies et économies d'échelle	288
5.2.1.8. L'examen du budget du CPAS au conseil communal	288
a. Les délais	288
b. Les documents	289
c. La présence du président	289
d. Le délai d'examen	290
e. Les pouvoirs du conseil communal	291
5.2.1.9. Le recours auprès du gouverneur de province	291
5.2.1.10. Les ajustements budgétaires	291
5.2.1.11. Les modifications budgétaires	292
5.2.1.12. Les dépenses impérieuses et le paiement des aides sociales	293
5.2.1.13. Le report de crédits	294
5.2.1.14. Le régime des douzièmes provisoires	294
5.2.1.15. Le crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice	296
5.2.1.16. Le plan eComptes	296
5.2.2. Le compte annuel	297
5.2.2.1. La décision du conseil de l'action sociale	297
5.2.2.2. La décision du conseil communal	300
5.2.2.3. Le recours auprès du gouverneur de province	301
5.2.3. Le contrôle de l'encaisse du directeur financier	301
5.2.4. Les procédures de prévention des détournements en ce qui concerne les comptes de tiers gérés par les CPAS	302

CHAPITRE 6

Déclaration de politique sociale, plan stratégique transversal et synergies 305

6.1. La mise en contexte	306
6.2. La déclaration de politique sociale et PST : feuilles de route du CPAS	308
6.2.1. La déclaration de politique sociale.....	308
6.2.2. La démarche du PST	308
6.2.2.1 L'élaboration du PST	309
6.2.2.2 La concertation et l'adoption du PST	309
6.2.2.3 L'évaluation du PST et le bilan des synergies	310
6.3. Les synergies	311
6.3.1. Les principes directeurs des synergies	311
6.3.2. L'articulation synergies et PST	312
6.3.3. La « synergie » : définition.....	314
6.3.4. Les deux modalités possibles : la délégation / la coopération.....	315
6.3.5. Le périmètre des synergies : les services de support	316
6.3.6. Le contenu de la convention concrétisant la synergie.....	316
6.3.7. Le rapport annuel sur les synergies	317
6.3.8. Les synergies entre CPAS et les collaborations avec l'associatif : d'autres modalités	318
6.3.8.1 La coordination sociale	318
6.3.8.2 La collaboration par le biais de « l'article 61 »	319
6.3.9. La participation externe du CPAS	320
6.3.10. L'association chapitre XII	322
6.3.10.1. Les statuts	323
6.3.10.2. Les organes de l'association	325
a. L'Assemblée générale	325
b. Le Conseil d'administration	326
c. Le comité d'audit.....	327
6.3.10.3. Le personnel de l'association	328
6.3.10.4. Le délégué au contrôle.....	329
6.3.10.5. L'envoi d'un commissaire spécial.....	329
6.3.10.6. Les contrôles de légalité et de gouvernance.....	330
6.3.11. La fusion volontaire des communes.....	331

CHAPITRE 7

Grandes particularités de la Communauté

germanophone 333

7.1. La gestion politique du CPAS 335

7.1.1	La désignation des membres du conseil de l'aide sociale	335
7.1.2	L'installation du conseil de l'aide sociale.....	337
7.1.3	Le président du CPAS.....	341
7.1.4	Le bureau permanent.....	342
7.1.5	Le comité de concertation	342

7.2 Le fonctionnement du CPAS..... 342

7.2.1.	Le personnel	342
7.2.2.	La gestion financière.....	343
7.2.2.1.	Le budget.....	343
7.2.2.2.	Les comptes annuels	344
7.2.3.	La tutelle sur les CPAS	345